

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	37 (1949)
Heft:	764
 Artikel:	Les femmes demandent le droit de vote
Autor:	S.B.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-266829

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DE-CI, DE-LA

(Nouvelles puisées dans « Women's International News », le Bulletin du Conseil International des Femmes ou dans les bulletins nationaux.)

La Commission de la condition de la femme (O.N.U.) a ouvert sa troisième session, le 21 mars, à Beyrouth (Liban). Elle s'occupera des droits politiques, civils et économiques des femmes.

On a annoncé le décès de Mrs. Moss, ancienne présidente du Conseil national des Femmes, en Australie. Collaboratrice de nombreuses organisations féminines, déléguée à plusieurs congrès en Europe et notamment représentante de son pays au Congrès du Conseil international des femmes à Genève, en 1927. Cette femme éminente a rendu à son pays des services qui furent reconnus par une décoration (King's honour, C.B.E. 1934).

* * *

Marie Koenen, auteur néerlandais bien connu, a été nommée membre d'honneur de la Société des Gens de lettres à Paris.

* * *

Pour remplacer un député socialiste, Mme Fontaine-Borguet, auxiliaire sociale, est entrée à la Chambre, c'est la quatrième femme député et la onzième parlementaire en Belgique.

* * *

Au Conseil législatif de Trinité (Antilles anglaises) une femme, Miss Audre Jeffers, a été élue pour la première fois.

— — —

Au VII^e Salon de l'Oeuvre, association romande de l'art et de l'industrie, sur une centaine d'exposants, on compte 22 femmes dont plusieurs ont envoyé des pièces remarquables. Nous y reviendrons.

* * *

Une enquête faite auprès des bureaux de placement (Angleterre) s'occupant du personnel pour les hôpitaux, les hôtels et le service de maison, a montré, selon le « Exchange Telegraph », que les jeunes Suisses sont les plus recherchées parmi le personnel étranger, parce qu'elles ont de bonnes connaissances du travail et un caractère pondéré.

* * *

Sur l'invitation de l'Union suisse des arts et métiers, 50 enfants d'artisans hambourgeois sont arrivés en Suisse pour un séjour de trois mois.

(Semaine suisse.)

Le 1er février, les services militaires féminins ont été incorporés officiellement à l'armée anglaise permanente.

* * *

Dr Martha Eliot (Bureau de l'enfance, U.S.A.) a été nommée à l'unanimité présidente du comité d'experts de l.O.M.S. pour l'hygiène de la maternité et de l'enfance, tandis qu'était nommée vice-présidente Dr Marion Yang, directrice des services d'hygiène de la maternité et de l'enfance, à Nankin.

* * *

Miss L. M. Mac Kenzie (Afrique du Sud) a été nommée à l.O.N.U. spécialiste du bien de l'enfance au Département des Affaires sociales à Lake Success.

* * *

Dr Edith Summerskill, secrétaire parlementaire du ministre de l'alimentation (Grande-Bretagne) a reçu le titre de « Conseiller privé » dans la liste des titres honorifiques conférés au début de cette année.

* * *

Mrs. Amy Wheaton, professeur à l'Université d'Adélaïde, a été élue présidente de la Fédération australienne des électriques.

VII^e Journée des Femmes Neuchâtelaises

La VII^e Journée des Femmes Neuchâtelaises a eu lieu le 20 mars à Neuchâtel et s'est déroulée dans une atmosphère de cordialité et de simplicité. Après un très beau culte de Mme Greillat, pasteur, M. le Conseiller d'Etat P.-A. Leuba apporte le salut des autorités et demande aux femmes de s'occuper davantage des enfants, les mesures policières de surveillance ne suffisant pas. La présidente du Centre de Liaison, Mme Pierre de Rougemont, profite de l'occasion pour demander au gouvernement de nommer davantage de femmes dans toutes les commissions et les œuvres qui s'occupent de l'enfance. (Vifs applaudissements.)

Mme M. Mattmüller parle de façon très attachante du travail social dans les maisons hospitalières et tout spécialement de « Champ-Soleil » à Chailly-s/Lausanne qui forme et instruit le personnel qualifié destiné à ces établissements.

Le Dr J. Houriet adresse ensuite un appel en faveur de l'atelier de tissage pour tuberculeux pulmonaires qui vient de s'ouvrir à l'Hôpital de la Ville. La tuberculose est guérissable, mais pour lutter efficacement et empêcher les réchutes souvent néfastes et très coûteuses, il faudrait arriver à procurer aux malades convalescents, à leur sortie du « sana », des allocations leur permettant de reprendre petit à petit leur travail.

Après un joyeux repas pris en commun, Mme Jean Carrard ouvre la séance de l'après-midi par un sujet d'actualité « La femme et la paix économique et sociale ». Son exposé très clair, très pratique et très bien documenté a vivement intéressé l'auditoire. Dans « Femmes Suisses » d'avril, il en sera parlé avec plus de détails.

Trois quarts d'heure de magnifique musique à deux pianos de Mmes Gerber et Bachmann procurent une détente bienfaisante et permettent ensuite d'apprécier comme il convient la splendide conférence de Mlle Berthe Vuillemin, femme de lettres, qui parla à battons rompus du

Rôle de l'esprit dans la vie quotidienne :

La conférencière a abordé son sujet, en rappelant la parole de l'Evangile : l'homme ne vivra pas de pain seulement.

Notre civilisation européenne est fondée sur deux idées, nées l'une à Béthléem, l'autre à Athènes, et pour lesquelles des hommes ont accepté de mourir. Ce qui fait la valeur essentielle de cette civilisation maintenant me-

nacée, c'est la primauté qu'elle a accordée à l'esprit. Actuellement, la jeunesse est en proie à un grand désarroi, car la tradition, dont bénéficiait encore la génération aînée, a perdu son autorité. Or, dans ce chaos, nous avons une boussole intérieure toujours orientée, nous dit Mlle Vuillemin, sur le divin ; la conférencière cite alors le penseur et biologiste Lecomte du Nouy, pour qui l'espèce humaine se distingue des autres par l'apparition, dans son évolution, de la conscience et de la liberté lui permettant de choisir entre le progrès de l'évolution ou le retour vers la brute. Ce choix est l'affaire de chacun.

Il s'agit donc de retrouver en nous-mêmes les valeurs imprémissables.

Mlle Vuillemin souligne les contradictions entre les progrès de la technique qui supprime les distances, et les barrières suranées que nous maintenons entre peuples. C'est là une des contradictions, un des mensonges qui sont cause du désarroi actuel. Aussi l'une des missions de la Suisse est sans doute de faire bénéficier l'Europe de son expérience fédérale, afin de contribuer à l'union des peuples. La conférencière s'élève avec véhémence contre ceux qui prétendent que ces questions sont purement politiques et n'intéressent pas les femmes. Ces questions les intéressent au premier chef, car il s'agit de la paix ou de la guerre, de notre vie, de notre patrimoine spirituel.

Il y a certaines lois spirituelles, aussi réelles que les lois scientifiques reconnues par les savants, par exemple celle-ci : le mensonge entraîne le mensonge. Le mépris de la parole donnée, en ruinant toute confiance, entraîne les peuples à la guerre. Or, ces lois spirituelles, dont la violation peut avoir de si graves conséquences sur le plan international, nous devons commencer par les respecter dans notre vie de tous les jours. Mlle Vuillemin appelle chacune de ses auditrices à veiller à son intégrité intérieure, à combattre chaque pensée laide ou destructrice par une pensée généreuse et constructive, et elle termine en lisant une page de la Lettre à un otage de Saint-Exupéry.

* * *

Le programme de la journée ne comportait pas de discussion, mais après la conférence de Mlle Vuillemin, Mme M. Corswant demanda la parole pour protester contre les allégations mensongères de la conférencière et mettre en garde les auditrices contre l'esprit tendancieux et le penchant à croire « tout ce qu'on vous dit ». Des réactions très bruyantes de la salle l'empêchèrent de continuer. de R.

Pro Infirmis

Faites bon accueil aux pochettes de cartes que vous trouverez dans votre boîte aux lettres.

Il fut un temps où l'on croyait qu'un « innocent » dans un foyer était une bénédiction ; on le considérait comme une mascotte. Qui étaient-ils, ces porte-bonheur humains ? De pauvres déshérités que la nature avait fait naître infirmes, sourds et muets ou déficients. En ce temps-là, on ne s'occupait guère de ces malheureux qui, le plus souvent laissés à eux-mêmes, menaient une vie végétative misérable ou mendiaient.

Notre époque qui certes ne manque pas d'horreurs, a mis toutefois trêve à cette conception stupide de l'« innocent ». Qu'ils vivent ! C'est le mot d'ordre de Pro Infirmis, l'Association suisse en faveur des infirmes et des anormaux.

Que les sourds et muets parlent, qu'ils apprennent à comprendre le langage de leurs frères épargnés par le sort, l'hérité ou la maladie. Vous qui n'avez jamais visité une école spéciale pour sourds et muets, n'en manquez pas l'occasion. Quelle émotion de voir le zèle, la gratitude, la joie de ces petits, impatients de savoir et littéralement suspendus aux lèvres de leur maître. Quel effort, quelle persévérance pour l'élève, quelle abnégation pour le maître, mais aussi quelle récompense que tous ces regards joyeux et reconnaissants ! Qu'ils vivent !

Que les aveugles voient, qu'ils voient au moyen de leurs doigts agiles, mains touchantes qui suivent attentives les caractères en relief. Qu'ils marchent, les petits paralysés, aidés par les appareils ingénieurs qui leur redonnent l'illusion du mouvement, d'un peu de liberté. Que le petit estropié tire le meilleur parti de son infirmité : pas de bras, qu'à cela ne tienne, ses jambes et ses pieds bien exercés pourront faire double emploi. Qu'ils vivent !

Encore faut-il que Pro Infirmis ait à disposition les moyens qui permettent de les rendre à la vie, instruments perfectionnés, spécialistes, écoles, homes. Comment aider



Roger a été victime de la paralysie infantile ; comme il sera fier lorsqu'il pourra mettre sa prothèse tout seul !

Pro Infirmis dans sa tâche immense, comment l'aider à faire de ces petits infirmes des êtres libérés, utiles à la communauté ? En lui versant cette année encore une large obole, non pas par pitié, par charité, mais surtout par reconnaissance pour n'avoir pas soi-même à surmonter les obstacles que tous ces malheureux auront à surmonter avant que de pouvoir gagner leur vie, et sans doute aussi, par reconnaissance pour avoir échappé à la catastrophe mondiale. Les autres pays auront en plus à s'occuper de leurs innombrables mutilés de guerre.

Nos petits infirmes doivent, en Suisse, eux aussi, sentir le privilège de vivre dans un pays épargné par les horreurs de la guerre. Qu'ils sachent que la communauté tout entière les accueille, elle aussi, comme des mascottes, non plus en les laissant comme autrefois livrés à eux-mêmes, mais en leur aidant de toutes ses forces pour que leur vie vaille la peine d'être vécue.

Bientôt vous trouverez dans votre boîte aux lettres les traditionnelles cartes de Pro Infirmis. Ces images, êtres, fleurs ou paysages vous rappelleront que le moment est venu de distribuer un peu de bonheur et ceci au moyen d'un simple bulletin de versement :

Pro Infirmis, vente de cartes

Compte de chèques postal dans chaque canton.

Denise Lecoultr.

Au Grand Conseil Genevois

La question des allocations familiales au personnel de maison, qui fut débattue au Grand Conseil genevois en juin 1947, est de nouveau à l'ordre du jour. Rappelons qu'à cette époque, on avait modifiée la loi du 12 février 1944 sur les allocations familiales en faveur des salariés en portant le montant minimum de l'allocation de 15 à 25 francs par mois, et par enfant. Puis on étendit les effets de cette loi aux artisans et aux travailleurs indépendants.

Pourquoi le personnel féminin de maison, même quelqu'un compte plus d'une veuve, divorcée ou célibataire avec charge de famille, serait-il exclu de cette cause d'allocations ? Chacun reconnaît que la justice commande de traiter cette catégorie de travailleuses comme les autres. Mais nos députés jugent que la machine administrative qu'il fallait instituer à cette effet serait trop onéreuse en regard du très petit nombre de bénéficiaires. Depuis lors, le Grand Conseil a été élu à nouveau, on a remis ce problème à l'étude d'une commission, on a proposé des solutions pratiques du problème administratif : carnet de timbres pour les employées et employées de maison, ou, mieux encore, majoration très faible du versement à la caisse de compensation, et même prise en charge de ces allocations par la caisse générale, sans contre-partie directe des intéressées, puisqu'elles sont peu nombreuses... rien n'y a fait. Une délégation des groupements féminins qui s'occupent des problèmes ménagers a été entendue par la commission, peine perdue... Ces messieurs ne veulent pas se laisser convaincre. Cependant, la décision que le Grand Conseil prendra à ce sujet affecte une profession fort nombreuse... Ah ! si elles étaient électriques, le problème sans doute apparaîtrait dans un éclairage bien différent ! On tiendrait compte d'une revendication absolument fondée.

Nous espérons que le Grand Conseil aura une vue plus juste des choses et qu'une minuscule difficulté administrative, derrière laquelle les députés se tapisseront comme derrière une montagne, ne doit pas obscurcir le soleil de la justice qui est censé briller pour tout le monde.

* * *

Il a été question, à plus d'une reprise d'un projet de loi du député Maillard (soc.) autorisant les femmes à être appelées aussi bien que les hommes, comme membres des jurys des tribunaux genevois. L'étude du problème a été renvoyée à une commission ; dès qu'on approchera des débats, nous y reviendrons avec plus de détails.

Les femmes demandent le droit de vote

L'assemblée publique d'information organisée, le 25 mars à Lausanne, dans la salle des XXII Cantons, par l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin, a réuni un très nombreux auditoire, en majorité féminin, où tous les milieux étaient représentés. Mlle A. Quinché, avocate, présida avec autorité. La séance, ouverte à l'heure exacte, a débuté par un exposé plein de verve où Mlle Ew. Sennwald, secrétaire à Lausanne, a résumé toutes les raisons qui parlent en faveur du vote des femmes : la femme ne saurait limiter son horizon au seul foyer, et d'ailleurs combien de femmes n'auront jamais de foyer ! Il y a en Suisse un surnombre de 250.000 femmes !

Pour votre jeune fille
3 tressoirs de première qualité :
Fr. 1000.—, 1500.—, 2000.—

R. SIEGRIST

Rue du Rhône 28

La Société Coopérative de Consommation de Genève
a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

Tout pour économiser

LE GAZ

Cuisinières et réchauds

derniers modèles

Autocuiseurs - Grills „Melior“

Marmites à vapeur

E. Finaz-Trachsel

Boulevard James-Fazy 6

PHARMACIE MULLER
Mlle M. MULLER pharmacienne
Place du Marché
CAROUGE - GENÈVE
Tél. 4.07.07
Service rapide à domicile

Soutenez votre Mouvement en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE

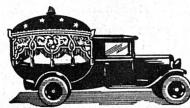


Tous les combustibles
s'achètent chez

Mazout

ANTHRACOKE S. A.

Place des Eaux-Vives 8 Téléphones: 4.32.50
 4.32.59
 (3 lignes) 4.32.58



POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

*'adresse ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

CANTON DE VAUD

Floriana

Institut pédagogique privé
Pontaise 15 — LAUSANNE

Nouvelle Direction : E. PIOTET Tél. 2.92.27

● **Formation de gouvernantes-institutrices** pour familles suisses et étrangères

● **Préparation d'assistantes** pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

Une profession pour nos filles

LA POUPOUNNIÈRE - LAUSANNE

Avenue de Beaumont 48

ÉCOLE CANTONALE DE PUÉRICULTURE

forme de bonnes gardes d'enfants et de futures mères de famille expérimentées

Le Portail Blanc
WHITE GATES

English Tea-Room and Library
LA TOUR-DE-Peilz

Tél. 5.30.27 (23 rte de St-Maurice) Arrêt du tram : White Gates

Pour tous vos MEDICAMENTS

Pharmacie Golaz

La plus ancienne pharmacie de la région

L. Dessemontet. Vevey. Pl. du Temple 2. Tél. 5.30.05

CORSETS GABY
PLACE ANCIEN-PORT 6 - VEVEY

Les dernières nouveautés

Tous les genres ... Tous les prix

de la vente des 5 et 6 février. Le bénéfice de cette vente s'élève à 9.000 frs, c'est un beau résultat, si l'on pense que la saison n'était guère favorable aux ventes dans la rue. L'intérêt témoigné par la population est un encouragement pour tous ceux qui voient la nécessité de créer pour notre jeunesse un foyer et un restaurant à prix modiques.

S. B.

Le Service social de justice
à Lausanne

Ce service est spécialisé : 1) dans l'aide aux femmes divorcées ou en instance de divorce et aux mères d'enfants illégitimes ; 2) dans les questions touchant à l'adoption.

Il s'occupe activement de récupérer les pensions alimentaires dues pour les enfants, et, en 1948, c'est un total de 20.000 frs environ qu'il a réussi à recouvrer.

Du rapport de l'an dernier, nous extrayons ce qui suit :

Au cours de l'année 1948, le douloureux problème de l'alcoolisme s'est posé pour plusieurs des couples menacés de divorce que nous avons suivis. Quelques-uns ont dû être signalés à l'Office cantonal de surveillance antialcoolique. Nous avons accompagné de nombreuses femmes à des audiences de tribunal et aidé certaines d'entre elles à résoudre les problèmes que posent une séparation ou un divorce : enfants à placer, gagnepain à découvrir, chambre à trouver ou à sous-louer, soins médicaux nécessaires, meubles emportés par le mari et qu'il faut remplacer. L'aide du Service social de ville nous est toujours précieuse quand il s'agit de trouver une solution pratique à tous ces problèmes. Nous regrettons aussi que le S.S.J. ne puisse intensifier son action dans le domaine de la prévention du divorce, le manque de fonds l'empêchant d'aller régulièrement l'aide d'une stagiaire.

Election des Juges Prud'hommes
(Genève)

Ces élections se sont déroulées le 26 mars : au moment où nous mettons sous presse, nous ne disposons pas encore des commentaires du Comité féminin d'action. Nous y reviendrons, disons seulement qu'on est très satisfait de la participation féminine au scrutin, dans le Groupe XI (les ménagères), aussi toutes les candidates du Comité ont-elles été élues. Du côté ouvrier, de nombreuses candidates ont été élues, nous nous félicitons de ces succès.

Maison des Jeunes
(Genève)

Le comité pour la création d'une Maison des Jeunes tient à remercier tous ceux qui ont répondu généreusement à son appel, lors

Il y a erreur...

Dans un discours, M. M. Petitpierre, conseiller fédéral, faisant l'éloge de la Constitution de 1848, a relevé que cet acte apportait le droit de vote pour tout le monde. Ah non ! Pas pour tout le monde ; les électeurs masculins ne sont pas tout le monde. Dans le peuple, il y a les femmes et les enfants ; qui peut mieux que les femmes protéger l'enfance, si on leur facilite un beau travail en faisant d'elles des citoyennes ? « Le bulletin de vote est une arme et un outil » ; les femmes n'ont pas le droit de vote ; aussi se sentent-elles singulièrement démunies.

S. B.

Radio-Genève n'a pas pu nous fournir, pour cette quinzaine, le programme des émissions : *La femme et les temps actuels*.

Carnet de la Quinzaine

GENÈVE : Lyceum. Maison des Arts. Exposition d'illustrations de Mme Wala Dauwalter.

LAUSANNE : Exposition sur la vie de famille, organisée par le Cartel romand d'hygiène sociale et morale, 1, place Montbenon.

Du 2 au 18 avril

LAUSANNE : Musée Arlaud. Section vaudoise de la Société suisse des femmes peintres, sculpteurs, décorateurs. Exposition.

Jeudi 7 avril

GENÈVE : Union des femmes, 22, rue Et-Dumont, 16 h. Thé mensuel. — 16 h. 45. Petites questions actuelles, par Mme Prince. Aperçu de la situation actuelle de l'infirmière, par Mme R. Vernet.

Le local sera fermé du 14 au 21 avril inclus.

Mercredi 27 avril

GENÈVE : Salle Centrale (Madeleine, 10), 1^{er} étage, à 20 h. 30. Conférence de l'écrivain bien connu, Willy Prestre, sur la Chaine des mères. Cordiale invitation à toutes.

Jeudi 28 avril

GENÈVE : Assemblée générale du Cartel genevois d'hygiène sociale et morale, à 14 h. 15 ; le local sera précisé dans notre numéro du 23 avril. Sur le sujet général de l'alcoolisme, on entendra M. le Dr Revilliod parler du nouveau traitement qu'on expérimente et M. Kellerhals de la Régie des alcools.

Imp. ROULET & Co, r. Alfred-Vincent 10, GENEVE

Dépannage familial (Genève)

« L'Association pour le Dépannage familial vient de tenir sa 3^e assemblée générale. Ses différents rapports ont été approuvés, son comité actuel a été réélu pour une année et elle repart avec confiance, comptant sur l'aide de ses amis et de tous ceux qu'elle « dépanne » pour équilibrer son budget et recruter d'indispensables nouveaux membres.

En 1948, l'Office pour le Dépannage familial a reçu l'appel de 812 personnes, en général des maîtresses de maison lui demandant d'urgence une aide ménagère momentanée. Il a enregistré 340 offres de services émanant surtout de mères de famille habituées au travail, ménager et devant pour une raison ou une autre augmenter leurs ressources. Finalement 514 dépannages ont été réalisés, dont 172 le furent en quelques instants.

L'Office est ouvert tous les jours excepté le vendredi de 9 à 11 h. et le jeudi de 17 à 19 h. La gérante y reçoit tous ceux qui, d'une part ont besoin d'une aide ménagère temporaire et ceux, qui, d'autre part, sans travail ou disposant de quelques heures quotidiennement, peuvent lui offrir leur collaboration. Il s'agit en général de travaux tels que la cuisine, la lessive, le repassage, le raccordage, la garde d'enfants, les nettoyages, à effectuer dans des ménages ne disposant pas de personnel fixe.

L'expérience a été concluante et le succès de ces « dépannages » va grandissant. Employeurs et employées, dans la majorité des cas, se déclarent satisfaits. Une mutuelle compréhension s'établit, qui rend l'adaptation plus facile et relève nettement le niveau du travail ménager. »

Une députée nous dit...

Profitant du passage à Lausanne de Mme Collini-Lombardi, députée du parti démocrate-chrétien à l'Assemblée législative italienne, qui revient du congrès fédéraliste de Bruxelles, Pro Familia, le Lyceum et le Suffrage féminin l'ont priée de parler, le 4 mars, au Cercle libéral, des efforts faits en Italie pour valoriser la famille et l'aider tant sur le plan économique que sur le plan moral.

Mme Collini a été présentée par Mme A. Quinché, avocate, présidente du Suffrage féminin, qui l'a félicitée de pouvoir, en qualité de députée, agir directement et efficacement en faveur de la famille. Les difficultés de l'Italie sont grandes, et Mme Collini, qui parle le français avec une grande aisance et qui est une femme charmante, en a énumérées quelques-unes, issues de la guerre. Elle a exposé l'influence du Front de la famille (qui groupe un million de parents) sur le travail législatif, sur la reconstruction économique de la famille, sur sa revalorisation morale, car le problème est plus moral qu'économique. Pour reconstruire la famille, il n'y a qu'une seule voie, c'est le christianisme, c'est l'amour-sacrifice. Le renouveau ne peut venir que du dedans, en agissant, en travaillant chrétinement et en pardonnant.

Mme Collini a répondu avec bonne grâce aux diverses précisions demandées par ses auditrices.

S. B.

Union des Femmes (Genève)

Quand l'hiver touche à sa fin, on est — il faut bien l'admettre — quelque peu rassasié de conférences ; c'est pourquoi la musique vous apporte non seulement un plaisir, mais aussi une délassement.

Deux jeunes talents ont offert cette agréable diversion aux nombreux membres de l'Union venus pour prendre part au « thé » mensuel de mars.

Mmes Tilka Prince et Nelly Roser, l'une par son chant, l'autre, l'aurore du Concours national, au piano, ont exécuté, très applaudies, au cours d'une charmante « Heure musicale », un programme bien compris et varié.

M.-L. P.

LOUIS KUHNE & Cie.

PORCELAINES & CRISTAUX

17, RUE DU MARCHÉ
(MOLARD)
GENÈVE